

La médiation par les pairs, au collège et au lycée

La médiation par les pairs au collège et au lycée La finalité du dispositif est d'accompagner les collèges et lycées à développer un projet d'éducation à la résolution non violente des conflits pour les élèves, par les élèves.

Les objectifs :

- instaurer la parole comme mode alternatif de résolution des conflits ;
- apaiser le climat scolaire ;
- prévenir les gros conflits et les situations de harcèlement entre élèves grâce au traitement des petits conflits par les pairs ;
- responsabiliser et impliquer les jeunes dans leur établissement et leur parcours scolaire ;
- améliorer les relations entre adultes et jeunes grâce à un travail sur un projet commun ;
- valider des items du socle commun de connaissance, compétence et culture.

Des préalables :

La mise en place de la médiation dans les établissements nécessite quelques préalables :

- la volonté de l'équipe de direction ;
- l'adhésion globale des adultes de l'établissement ;
- l'inscription du dispositif dans le projet d'établissement et son vote en Conseil d'Administration ;
- Une équipe d'adultes accompagnateurs pluri-catégorielle engagée dans le projet.

Les parents sont intégrés dès le lancement du dispositif ou ultérieurement selon les contextes. L'équipe est construite après la première séance de sensibilisation de l'équipe éducative. Les formations des adultes engagés dans le projet et des élèves médiateurs sont incontournables.

Fédération des Aroéven
Foéven

67, rue Vergniaud, porte L - 75013 PARIS
Tél +33 1 45 88 62 77 - Fax +33 1 45 81 30 75
contact.foeven@aroeven.fr

www.aroeven.fr
www.vacances-aroeven.fr
www.bafabafd.aroeven.fr



Les étapes de mise en place d'un dispositif de médiation par les pairs :

- une rencontre entre l'Aroéven et l'équipe de direction ;
- une sensibilisation du personnel de l'établissement ;
- la constitution d'une équipe pluri-catégorielle d'adultes accompagnateurs ;
- une formation de l'équipe d'adultes.
- la sensibilisation de toutes les classes (par les adultes la première année, par les élèves médiateurs à partir de la deuxième année) ;
- le recrutement des élèves médiateurs ;
- la formation des élèves médiateurs en co-formation construite et animée par l'équipe d'adulte accompagnateur et un intervenant Aroéven ;
- la mise en place des séances de médiation ;
- des réunions de régulation interne à l'établissement.
- une réunion de régulation supervisée par l'association ;
- une réunion de bilan de fin d'année animée par un intervenant Aroéven.

Le Mouvement répond au principe d'Education Permanente, à ce titre, nous organisons des formations, des échanges et des analyses de pratiques organisées annuellement dans le cadre du développement professionnel des intervenants Aroéven au niveau régional et au niveau national.

L'ancrage territorial des associations permet d'installer le dispositif sur un territoire : formation conjointe école-collège, collège-lycée, prise en compte de la Médiation par les pairs dans le Projet Educatif de Territoire pour une prise en charge de l'élève dans sa globalité.

Fédération des Aroéven Foéven

67, rue Vergniaud, porte L - 75013 PARIS
Tél +33 1 45 88 62 77 - Fax +33 1 45 81 30 75
contact.foeven@aroeven.fr

www.aroeven.fr
www.vacances-aroeven.fr
www.bafabafd.aroeven.fr



L'Aroéven accompagnatrice toute l'année La mise en place d'un dispositif, tel que la médiation, nécessite pour son bon fonctionnement un regard extérieur. L'intervenant de l'Aroéven participe au dispositif et le supervise : les échanges portent sur la mise en œuvre, les adaptations, les éventuelles difficultés voire sur les résistances rencontrées. L'intervenant de l'association forme les adultes accompagnateurs et intervient dans la formation des élèves.

Dans cet esprit, un livret est remis à chaque élève-médiateur. L'intervenant est disponible toute l'année pour répondre aux questions et accompagner l'équipe de pilotage si besoin. Son implication reste nécessaire au-delà de l'année de lancement.

L'Aroéven ne cherche pas à imposer son projet dans l'établissement. Elle privilégie une assimilation du projet par les équipes, afin qu'il s'associe, progressivement, à la culture de l'établissement. Une nécessaire posture éthique Une réflexion éthique est nécessaire de la part des adulte accompagnateurs, surtout vis-à-vis d'un projet qui place les élèves en situation de responsabilité. Les adultes déterminent si la séance de médiation aura lieu. Cette responsabilité relève d'une capacité, pour les adultes référents, à pouvoir analyser une situation de conflit et une bonne maîtrise du dispositif. Le dispositif vise la responsabilisation des jeunes et non une sur-responsabilisation.

A ce titre, les élèves formés ne traitent jamais les conflits le jour même. Les adultes accompagnateurs effectuent une sélection des conflits qui peuvent être pris en charge par des élèves dans le cadre d'une séance de médiation. Les élèves médiateurs ne sont pas stigmatisés par des signes de reconnaissance : pas de gilet jaune, pas de badge, pas de casquettes ... Un élève médiateur reste un élève comme les autres.

Fédération des Aroéven Foéven

67, rue Vergniaud, porte L - 75013 PARIS
Tél +33 1 45 88 62 77 - Fax +33 1 45 81 30 75
contact.foeven@aroeven.fr

www.aroeven.fr
www.vacances-aroeven.fr
www.bafabafd.aroeven.fr



Il ne doit pas intervenir dans la cour ou dans les couloirs.

Lors du lancement de l'action, l'intervenant incite les établissements à constituer un groupe d'adultes accompagnateurs pluri-catégoriel :enseignant, conseiller principal d'éducation, personnel administratif, personnel médico-social, personnel de service.

Les animateurs des temps périscolaires peuvent être formés pour que la médiation puisse s'inscrire dans la vie de l'élève. Les parents ont toute leur place dans le projet. Leur participation peut être envisagée progressivement. Les parents des élèves médiateurs signent une autorisation pour la participation de leur enfant au projet.

1Charte qualité médiation par les pairs pour les intervenants dans les écoles, collège, lycées. Délégation Ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire. Août 2013.

**Fédération des Aroéven
Foéven**

67, rue Vergniaud, porte L - 75013 PARIS
Tél +33 1 45 88 62 77 - Fax +33 1 45 81 30 75
contact.foeven@aroeven.fr

www.aroeven.fr
www.vacances-aroeven.fr
www.bafabafd.aroeven.fr